

## **NOTE EXPLICATIVE SUR LES CODES NAF/APE Dans le cadre de l'évaluation du projet d'adhésion au CINOV**

Les membres ICF France ont voté à la majorité lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2019 de rejoindre la Branche Professionnelle BETIC (CINOV-SYNTEC).  
En tant que membre ICF France, vous n'aurez pas à faire les démarches pour vous affilier au CINOV car le Simacs est la structure intermédiaire.

ICF France est membre fondateur et adhérent du Simacs. C'est le Simacs qui deviendra «groupement affilié» au Cinov, tandis que les fédérations membres du Simacs comme l'ICF France deviendront «membres affiliés directs» du Cinov. La cotisation d'adhésion au Cinov sera versée par le Simacs. Cependant, ICF France contribuera en partie au financement de cette cotisation. À cet effet, nous devons recueillir auprès de nos adhérents un certain nombre d'informations administratives afin d'évaluer quel sera le montant de cette contribution.

Pour nous permettre de réaliser cette évaluation, il est indispensable d'être à jour de votre cotisation ICF France et d'avoir l'un des codes APE qui lui sont rattachés – *Voir Cas de figure A sur les codes APE ci-dessous.*

### ***Qui est concerné ?***

Tous les professionnels des métiers d'accompagnement qui ont une activité indépendante (Président, gérant, auto-entrepreneur, EI, EURL, SARL, SAS, SASU...), qui ne sont donc ni salarié (sauf dirigeant salarié) d'une entreprise ni en portage salarial.

### ***Quelles démarches suivre ?***

#### **Cas de figure A :**

**Votre activité s'est vue attribuer l'un des 5 codes NAF suivants :**

- 73.20Z - 70.21Z - 70.22Zp - 78.10Zp - 78.30Z
- Vous avez juste à nous retourner par mail le document «Questionnaire à remplir pour les adhérents ICF France» et l'envoyer par mail à l'adresse : [contact@coachfederation.fr](mailto:contact@coachfederation.fr)

#### **Cas de figure B :**

**Votre Code NAF ne correspond pas à la liste des codes ci-dessus :**

**Renvoyez-nous votre questionnaire avec votre code actuel.**

Pour bénéficier du support de la Branche Professionnelle BETIC, il vous faudra, si vous le souhaitez, demander préalablement une migration de votre code NAF à l'INSEE (**ce n'est pas obligatoire pour adhérer à l'ICF mais nécessaire pour être réputé faire partie de la branche BETIC via le SIMACS et fortement recommandé pour être bien représenté**).

Vous pouvez consulter votre expert comptable ou envoyer un mail à [simacs@coachfederation.fr](mailto:simacs@coachfederation.fr) si vous souhaitez une aide sur la procédure à suivre pour demander une modification de votre code APE/NAF

**Dans tous les cas merci, de renvoyer le questionnaire.**

Vous pouvez poser vos questions sur le fil Workplace ICF France ou par courriel à [simacs@coachfederation.fr](mailto:simacs@coachfederation.fr)